32 Lt COURRIER DES VERNOIS



ACAL sera-t-il le nom de la nouvelle Région qui regroupera Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine? La décision appartiendra à la nouvelle assemblée issue des élections régionales de décembre, tout comme le choix de la capitale régionale.

Pour ma part, alors que cette nouvelle organisation me semble pertinente et passionnante, je tenais à vous informer de mon souhait de ne pas me porter candidate à cette élection. Après 3 mandats de 6 ans, il me paraît utile de réserver mes compétences et mon énergie à la commune et à l'intercommunalité.

Longtemps, la France a résisté aux réformes territoriales, mais il y a semble-t-il aujourd'hui une prise de conscience, malgré les peurs et les interrogations que chaque réforme suscite. Fusions, mutualisation, compétences, gouvernance ... Autant de mots qui tendent à une nouvelle organisation des territoires, vision moderne liée à la réforme des régions.

A titre personnel, mon désir va vers une Métropole, qui peut entraîner une véritable dynamique économique et sociale. Adossée à la nouvelle Région et en complémentarité, la Métropole s'impose comme principal vecteur de développement. Fédérer les forces des territoires et les ressources fiscales à l'échelle métropolitaine, ramener davantage de cohérence dans la gestion de nos villes, nos villages, en terme de voiries, transports, santé, aménagement et équipements, services rendus à la population et réunis désormais sous une même bannière, une Métropole pourrait aussi, pourquoi pas, générer de substantielles économies.

Le temps est venu de passer de l'ère de la concurrence à celle de la coopération. Bâtir des territoires de solidarité où cohabitent le monde urbain et le monde rural, travailler sur les complémentarités. Par ailleurs, d'aucuns se plaisent à dire que les communes vont disparaître. Or, dans une grande Métropole, on ne pourra se passer d'elles. C'est la Métropole qui sera l'interlocuteur du maire et vice versa. La commune n'aura plus à composer avec les nombreuses institutions tradi-

Mais pour l'heure, la Métropole reste un vœu pieux. Elle n'est pas inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale en débat actuellement et qui sera validé fin 2016, alors que le principe en est acté en Meurthe et Moselle. Manque d'ambition? Manque de cohérence ? Manque de bon sens ?

« Chez nous » sur notre territoire du Sud Messin, le secteur de l'aéroport régional et de la gare Lorraine TGV est un atout, mais il faut bien admettre que nos movens humains et financiers ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le moment venu, une Métropole en devenir ne pourra ignorer ces deux « outils ».

Le débat reste ouvert, il devra se faire aussi avec le département voisin. Le chemin est difficile certes, mais faisons état de bon sens et d'ambitions. Bien sincèrement,

> Votre maire: Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine Conseillère régionale de Lorraine Vice-Présidente de la CCSM





Responsable de la publication : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE Articles et photos : les conseillers municipaux Mairie de Verny 6 rue de la Mairie – 57420 Verny Tél : 03 87 52 70 40 Fax 03 87 52 42 10 mairie.verny@wanadoo.fr http://www.vernu.fr

VERNY EN MOUVEMENT



UN NOUVEAU CHEMIN

Prochainement, le chemin allant du bas du quartier d'Orceval à la zone d'activité Le Fort sera totalement réhabilité.

L'aménagement de ce nouveau cheminement comprendra:

- une haie décorative
- un éclairage spécifique avec des bornes lumi-
- une passerelle en bois permettant de rejoindre le verger communal

Ces travaux importants répondront ainsi à trois

- rendre l'entrée de Verny encore plus attrayante
- rendre le cheminement piétonnier pratique et
- rendre le verger communal accessible à tous

LE JOURNAL ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION

Un nouveau support d'information citoyenne a été installé et sera prochainement opérationnel. Cet outil clé pour la communication permettra d'informer les habitants et les personnes traversant Verny sur:

- la vie de la commune (services, travaux, environnement, alertes officielles, ...)
- l'événementiel (concerts, brocante, ...)
- la vie associative (inscriptions, activités, ...) Piloté depuis la mairie par son administration et l'équipe d'élus en charge de la communication, ce nouvel équipement technologique sera un plus pour le bien vivre ensemble.

Le projet d'aménagement du Parc du Château, qui s'inscrit dans une opération globale de requalification du cœur de Verny, devient concret. Il s'agit de valoriser et d'animer le lieu, tout en favorisant la promenade et la découverte de ce poumon vert de la commune.

La réalisation se fera en plusieurs phases, la 1ère démarrant avant la fin de cette année. Le Conseil municipal a fait le choix des entreprises qui vont faire les travaux et aménagements suivants:

- cheminement (allées principale et secondaire)
- bancs et tables de pique-nique
- aires de jeux pour différents âges
- espaces avec notamment des nouvelles plantations
- nouveau portail côté rue des Fontenottes réhabilitation du potager.
- Le tout sera réalisé dans le respect de ce bel espace. Des arbres supplémentaires viendront renouveler le patrimoine vert existant.

LES TRAVAUX RUE DU CIMETIÈRE

Le Syndicat Mixte d'Assainissement Seille Aval (SMASA) a fait réaliser des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement à proximité du cimetière. En ce lieu comme dans une grande partie du village, le réseau est caractérisé d'unitaire car il collecte les eaux usées et les eaux pluviales (en l'occurrence lotissement d'Avigy et une partie de la rue de la gare).

Face à l'entrée du cimetière, un déversoir d'orage oriente les eaux usées par temps sec vers le collecteur intercommunal pour être traitées à la station d'épuration de Pommérieux. Par temps de pluie, le débit excédentaire est rejeté au ruisseau. En amont et en aval de ce déversoir, suite à l'évolution de l'urbanisation, le réseau est devenu sous dimensionné par temps de pluie, entrainant une mise en charge pouvant aller jusqu'au descellement du tampon en fonte et au débordement sur la chaussée. Le tronçon amont du déversoir, initialement en DN 400, a été renforcé en DN 800. Le tronçon aval a également été renforcé en DN 800, et une tête de pont sécurisée a été installée au niveau du rejet au ruisseau.

Ces travaux, d'un montant de 105 387,60 € TTC, réalisées par l'entreprise B.V.T.P. et financés par la commune et le SMASA, permettent d'augmenter la capacité hydraulique du réseau de 675 l/s à 2 450 l/s pour un débit décennal actuel de

Rappel : la commune assure la compétence «gestion des eaux pluviales» et a délégué sa compétence assainissement au SMASA. C'est pourquoi, dès lors que des travaux sont entrepris sur les réseaux unitaires, la commune et le SMASA financent respectivement à 55% et 45% du montant des travaux.

LA TOITURE DU CENTRE SOCIO CULTUREL FABER

Cet été, la commune a fait réaliser les travaux de réfection de la toiture du CSC Faber pour un montant de 93 239,60 € HT.

Au cours de la rénovation du bâtiment en 1999, la couverture n'avait pas été intégrée au programme de travaux. Le temps faisant son ouvrage et les problèmes d'infiltrations se multipliant, en 2014 le Conseil Municipal a décidé de procéder à une étude de faisabilité de la réfection de la toiture. Deux éléments ont déterminé la constitution du programme : la présence d'amiante dans la couverture existante et la charge que la charpente existante était en capacité de porter. Ce dernier point a conduit la commune à choisir une couverture en bac acier imitation «tuiles», afin de créer une homogénéité des toitures.

marché de la réfection à la société Jean Lestan de et les faux plafonds seront remplacés.



Fameck. Avec du retard, les travaux ont débuté le 21 août par le désamiantage des toitures puis la mise en place de la nouvelle couverture, le remplacement des descentes d'eau de pluie, et la révision des toitures en tuiles. Malheureusement, au cours des travaux, la pluie est venue endommager les faux plafonds des parties Fin juin, le Conseil Municipal a attribué le découvertes. Les assureurs ont chiffré les dégâts

Le Plan Local d'Urbanisme (anciennement Plan d'Occupation des Sols) est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et d'utilisation des

Il délimite des zones où sont définies les règles applicables relatives à l'implantation, à la nature et à la destination des sols :

- zones urbaines U
- zones à urbaniser AU
- zones agricoles A
- zones naturelles et forestières N.

Le PLU doit tenir compte des nouvelles exigences environnementales. Les lois Grenelle 1 puis Grenelle 2 ont renforcé son rôle qui constitue le support pour l'émergence d'un véritable projet de territoire. Il doit également se mettre en conformité avec le nouveau schéma

de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM).

La commune de Verny dispose d'un PLU depuis 2004. Celui-ci a été modifié à deux reprises en 2007 et 2010. Ce document de planification essentiel va être à nouveau modifié.

En effet, deux projets communaux importants nécessitent une évolution de la réglementation et un nouveau classement foncier de certaines

- l'implantation envisagée d'habitations, notamment pour les seniors, dans la zone
- un lotissement communal respectant les principes du développement durable. Ces changements seront soumis à enquête publique dans quelques semaines.



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Principales décisions :

- Attribution du marché de requalification du Chemin rue de Metz à la Société Jean Lefebvre pour un montant de 43 761,68 € HT
- Validation du nouveau siège social du SIAHS (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Seille) au Pôle Tertiaire de l'Aéroport, 2 rue Pilâtre de Rozier à Goin
- L'édification de clôture est désormais soumise à déclaration préalable
- Une subvention est demandée auprès de l'ADEME pour l'achat du broyeur à végétaux
- Signature de conventions entre la municipalité et l'AFRV pour l'utilisation du bâtiment chemin des Écoliers et la mise à disposition d'un agent communal (8 h par semaine), concernant l'accueil périscolaire
- Déclassement d'un ancien logement de fonction d'instituteur pour l'intégrer au domaine privé communal en vue de l'installation d'une micro-crèche

Compte-rendus complets sur le site de la Mairie : www.verny.fr/deliberations

CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2015

Principales décisions :

- Attribution du marché d'équipement informatique de l'école : lot n°1 à TI Concept pour 10100 € HT; lot n°2 à LBI Systems pour 2730 € HT; lot n°3 à Cottel pour un montant de 5650 € HT
- Attribution du marché d'aménagement du parc du château phase 1 : lots n°1 et n°2 à DHR SAS pour 93114,70 € et 94986,30 € HT ; lot n°3 à MZ Serrurerie pour 8380,00 € HT
- Attribution du marché de la modification du PLU à Espaces et Territoires pour 1967,50 € HT
- SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny) : validation du changement des statuts et du siège social (Pôle Tertiaire de l'Aéroport), désignation de deux délégués suppléants (Mélanie Adèle Perrey et Alexis Rusinek), validation du rapport sur la qualité de l'eau
- Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'ADFM pour des travaux de réfection de l'usine électrique du Fort Wagner

VESTIAIRES DU STADE DE FOOT

dans le cadre de la politique sportive de la Communauté de Communes du Sud Messin, qui vise au renforcement de deux pôles footballistiques majeurs du territoire que sont les clubs de Solgne et Verny.

Ainsi, après l'aménagement d'un terrain synthétique à Solgne, le cabinet d'architectes Studiolada conduit la mise en œuvre du projet qu'il a soumis à l'approbation des élus communautaires. Dès la saison prochaine, le Football Club Verny-Louvigny disposera d'un équipement de plus de 500 m², couvert et chauffé, tout en respectant les normes sportives, environnementales et d'accessibilité en vigueur.

Le bâtiment se décomposera en plusieurs zones :

- côté rue, les locaux techniques et de stockage du matériel pédagogique, puis les espaces arbitres, administratifs et infirmerie
- en partie centrale, les quatre vestiaires des joueurs (deux de 20 m² et deux de 25 m²)
- à l'extrémité ouest, les locaux destinés au public (salle de réunion, club house, sanitaires)

De plus, l'emprise des vestiaires actuels deviendra un espace de stationnement pour une quarantaine de véhicules.

Rappelons à tous d'être vigilant à proximité de la zone de travaux (interdite au public). Comme toujours, ils peuvent conduire à des désagréments momentanés, veuillez alors faire preuve de patience. La commune a demandé à la CCSM d'indiquer aux entreprises intervenant sur ce chantier de prendre en compte l'environnement scolaire immédiat et donc de circuler uniquement par la rue du Fort. L'objectif est le limiter les déplacements des engins et matériaux en dehors des horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 890 000 € HT, subventionné par différents financeurs qui interviennent également sur l'aménagement du terrain à Solgne : le Conseil Départemental, à hauteur de 50 % ; le Conseil Régional, 11 % ; l'État, par le biais de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, 7 %; le Fonds d'aide au football amateur, 3 %; le reste étant à la charge de la CCSM..

Depuis la rentrée, les travaux de construction de nouveaux La construction de ce nouvel équipement fait écho aux très bons résultats du vestiaires ont débuté au nord du stade. Ces travaux s'inscrivent FC Verny-Louvigny. En effet, la saison 2014-2015 a été un excellent cru : les équipes U19, A et vétérans sont premières de leur groupe et accèdent respectivement à la DH ligue et à la 1ère division de district.



ECOLE NUMÉRIQUE

L'école sera à présent dotée d'un deuxième tableau interactif qui sera installé dans une salle inoccupée, de manière en en faire profiter d'autres classes. Cet achat sera complété d'une valise de 14 tablettes numériques. Il s'agit d'un outil supplémentaire qui sera utilisé en complément des outils pédagogiques traditionnels dans différents domaines : expression écrite, lecture, activités scientifiques, mathématiques, langue vivante voire même en éducation physique et sportive (utilisation de photos pour les stratégies).

Un renouvellement de 10 ordinateurs devenus obsolètes est également prévu dans cette opération.

Cet achat de matériel est subventionné par l'Etat à hauteur de 40%.

En 2009, l'école de Verny a été bénéficiaire, par le biais de l'opération Ecole Numérique Rurale, d'un Tableau interactif et d'une valise de 12 micro-ordinateurs portables. Ce matériel est utilisé quotidiennement dans la classe de

UNE MICRO-CRÈCHE À VERNY

Le projet est à l'étude depuis plus d'un an et devrait bientôt se concrétiser. Lorsque Madame Camille Lamant a soumis à la municipalité la création d'une micro-crèche à Verny, les élus ont réagi positivement à son projet et à sa proposition.

Destinée à accueillir une dizaine d'enfants, cette micro-crèche « Chez Boomille » sera installée dans le logement communal situé près de l'école maternelle. Il sera équipé à cet effet et bénéficiera d'un cadre de vie opportun.

Un bail de location vient d'être signé entre la mairie et la gestionnaire, Camille Lamant. Les travaux d'aménagement pourront débuter dès réception du permis de construire. Ce nouveau lieu d'accueil pour nos petits devrait ouvrir ses portes en 2016.

Contact : Mme Camille Lamant - 06 66 77 50 45 chezboomille@gmail.com ou à la mairie - 03 87 52 70 40



LA PHARMACIE

Une pharmacie flambant neuve va ouvrir début février 2016 à Verny. Elle est la 1ère cellule commerciale à sortir de terre sur la Zone Le Fort. Les travaux ont débuté le 1er juillet à l'initiative de Mesdames Dorothée Hasson-Gaspard et Anne Philippe, les propriétaires de cette nouvelle officine. Une 1ère pharmacie fut créée à Verny il y a cinquante ans par Monsieur René Guillien et celle-ci fut reprise en 2004. Au fil des années, ces locaux se sont avérés trop exigus pour le personnel et pour la clientèle actuelle. Aussi, dans un souci d'offrir un meilleur service, elles ont mené à bien ce projet qui se conjugue avec le développement du lotissement communal d'activités commerciales et artisanales.



ETAT CIVIL

- Nolan Lacombe Hadjadji né le 22 juillet
- Ethan Zulian né le 4 octobre

MARIAGES

- David De Moura et Marie Feyte le 12 septembre
- Emmanuel Dattoli et Barbara Muller le 12 septembre
- Besmir Elezaj et Christelle Roth le 10 octobre

Noces d'Or: Michel Usan et Geneviève Usan née Fulgosi le 17 octobre

NOS PEINES

- Anne Lequeux épouse Etienne le 28 juillet
- Alain Losson le 27 août
- Lucia Izzi le 18 septembre

ON EN CAUSE

LA BERGERIE

Au sein du lotissement «la Bergerie», LogiEst développe une offre de 16 pavillons locatifs sociaux T4 et T5 en ossature bois, 10% plus performants que la réglementation BBC en vigueur. Ce procédé de construction permet de réduire les délais de travaux tout en utilisant un matériau noble et écologique. La livraison est prévue au 2e semestre 2016. LogiEst apporte également une offre de 12 parcelles viabilisées libres de tout constructeur. Deux parcelles sont encore disponibles.



BON À SAVOIR

Monsieur Didier Zahm, Masseur-Kinésithérapeute, exerce désormais également en tant qu'Ostéopathe DO (Diplômé en Ostéopathie).

1 rue de Lorraine - Verny 03 87 52 44 07 - 06 80 44 73 13

ÉLECTIONS RÉGIONALES MODE D'EMPLOI

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre. Les 2 bureaux de vote de Verny seront ouverts de 8h à 18h. Le vote aura lieu au scrutin proportionnel à deux tours.

La nouvelle région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine sera formée de 10 départements. Les citoyens éliront leurs représentants sur des listes départementales, à parité intégrale. Pour la Moselle, les listes seront composées de 32 candidats + 2 remplaçants.

Les 169 nouveaux élus (autant que le nombre actuel de conseillers régionaux) seront installés dans leur fonction le 4 janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

- Marché tous les dimanches de 8h à 12h halle communale
- Parc ouvert les mercredi, samedi et dimanche de 10h à 17h (horaires d'hiver du 31 octobre au 27 mars 2016)
- Samedi 7 novembre à partir de 19h30 au Centre Faber : soirée curry-wurst (repas allemand, marché de Noël) - Vies à vies
- Dimanche 8 novembre au Centre Faber à partir de 14h30 : thé dansant - Verny Loisirs
- Samedi 14 novembre à partir de 18h30 au Centre Faber : loto - Lion's Club Verny Val de Seille
- Samedi 21 novembre au Centre Faber : repas dansant du beaujolais - Football Club Verny-Louvigny et Football Club Vétérans Vernois
- Dimanche 29 novembre à 12h au Centre Faber : repas des seniors
- · Vendredi 4 et samedi 5 décembre au Centre Faber: marché de Noël - APE
- Dimanche 6 décembre au Centre Faber et au parc: Téléthon
- Dimanches 6 et 13 décembre : élections régio-